

Compte rendu – Session de travail du mardi 18 janvier 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 18 janvier 2022 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 14 décembre 2021

Sujet	M. Jean Lamarche souhaite une bonne année à toutes les personnes présentes. Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 14 décembre 2021.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2, 4, 6, 7, 11, 15, 17, 20, 22, 23 à 28, 30, 39, 42, 61 et 67.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M^e François Bélisle demande à quel moment sera présenté le rapport d'auscultation de la chaussée. M^e Annie Pagé répond qu'elle posera la question aux personnes responsables du rapport. M^e Bélisle affirme qu'au cours des dernières années, une rencontre portant sur le plan triennal de pavage se tenait entre les membres du Conseil et des fonctionnaires. Il demande quand aura lieu cette rencontre. M^e Pagé répond que la rencontre n'a pas encore été planifiée.</p> <p>Au point 2, M. Pierre-Luc Fortin demande combien d'arbres ont été perdus à la suite des pluies diluviennes du 8 juin 2021. Après vérification, il confirme que 1 000 arbres ont été perdus. Il souhaite que les futures plantations d'arbres tiennent compte de ces pertes.</p> <p>Au point 4, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite avoir plus d'information sur les sommes qui seront investies dans le mobilier urbain. Mme Geneviève Auclair lui répond que ce sujet sera discuté par un des comités. M^e François Bélisle demande quant à lui si le dossier du parc canin dans le secteur ouest de la Ville chemine toujours. M. Robert Dussault répond qu'en raison d'une hausse importante des coûts, le sujet sera discuté par un des comités.</p> <p>Au point 6, M. Pierre-Luc Fortin demande si des barrières servant à retenir la neige ont été considérées dans cette mise aux normes. M^e Annie Pagé répond qu'elle en prend note et qu'elle transmettra le commentaire à la Direction de la gestion des eaux et des immeubles.</p> <p>Au point 7, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le règlement porte sur un talus en particulier. M^e Annie Pagé répond que le règlement d'emprunt couvre un ensemble de réfections. M. Robert Dussault ajoute que les dix-sept premiers points inscrits à l'ordre du jour sont des sommes prévues au PTI.</p> <p>Au point 11, M^e François Bélisle demande si un bilan sera fait après la deuxième année d'existence du budget participatif afin d'évaluer la qualité des projets réalisés. M. Jean Lamarche répond qu'il s'agit d'une bonne idée. M^e Bélisle demande aussi ce qui arrivera avec les rues conviviales en 2022. M. Robert Dussault répond qu'un bilan a été réalisé avec les fonctionnaires responsables du dossier et la Direction des communications. Le dossier sera étudié par le Comité exécutif afin de prendre une décision sur un report en 2023 ou une nouvelle formule pour 2022.</p> <p>Au point 15, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi le remplacement du cabinet d'essence n'a pas été inscrit dans le plan stratégique et le plan directeur de l'aéroport. M. Robert Dussault répond qu'il y a des nappes de recharge importantes près de l'aéroport et qu'il faut les protéger.</p> <p>Au point 17, M^e François Bélisle demande si le montant qui n'est pas financé par la subvention d'Infrastructure Canada sera payé par la subvention liée à l'obtention des Jeux du Québec ou si c'est la Ville qui doit le défrayer. M^e Annie Pagé répond que si la Ville obtient les Jeux du Québec, la partie rénovation de bâtiment du règlement d'emprunt ne pourra pas être comprise dans la subvention en lien avec les Jeux. Cependant, la partie terrain synthétique pourra être comprise dans la subvention.</p> <p>Au point 20, M. Richard W. Dober affirme que les 400 000 \$ pour l'Amphithéâtre représentent une somme d'argent importante. Il souhaite voir un tableau afin de suivre les dépenses qui seront faites à l'Amphithéâtre. Mme France Cinq-Mars répond que le sujet sera discuté à une prochaine rencontre du Comité Animer et soutenir la communauté. Mme Pascale Albernhe-Lahaie est d'accord avec M. Dober et demande que le même exercice soit fait pour les bâtiments, les piscines, etc. M. Jean Lamarche rappelle aux membres du Conseil que posséder des infrastructures a un coût, et que ce type de discussion peut se tenir en comité. Mme France Cinq-Mars ajoute que ces questions doivent être posées durant les processus budgétaires et le lac-à-l'épaule annuels. Cependant, la Direction des finances peut communiquer de l'information sur un bâtiment précis, au besoin.</p> <p>Au point 22, M^e François Bélisle demande s'il est possible cette fois de distribuer les fonds par secteur plutôt que sur la base « premier arrivé, premier servi ». Mme France Cinq-Mars répond qu'un des sujets à l'ordre du jour d'une prochaine plénière sera une explication d'IDÉTR sur l'attribution des subventions du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AÉRAM). Elle précise que les fonds disponibles ne sont pas épuisés et que le gouvernement versera 2,7 millions \$ de plus dans le Fonds.</p> <p>Aux points 23 à 28, M. Dany Carpentier demande si des candidates et candidats ont été exclus du processus de sélection en raison de la vérification des antécédents judiciaires. M^e Annie Pagé répond que cette situation ne s'est pas produite. M^e François Bélisle demande si des citoyennes et citoyens qui étaient membres des anciens comités ont été choisis de nouveau. M^e Pagé répond qu'un citoyen qui était membre d'un comité a été choisi pour siéger à un autre comité. M. Robert Dussault ajoute que le mandat d'un citoyen membre d'un ancien comité a été renouvelé pour une année. Les membres du Conseil discutent ensuite du processus et des critères de sélection des membres de la collectivité qui siégeront aux différents comités.</p> <p>Au point 30, M. Pierre Montreuil demande si Mme Pascale Albernhe-Lahaie sera remplacée par M. Richard W. Dober dans la résolution qui sera adoptée à la séance publique. M. Jean Lamarche demande si tout le monde est d'accord avec la modification, ce qui est le cas. M^e Yolaine Tremblay modifiera le point n° 30 de l'ordre du jour.</p>
--------------	--

Au point 39, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il serait cohérent de mettre en œuvre l'action n° 10 de la Politique du patrimoine. M. Robert Dussault répond que la demande pourrait être faite à un des comités.

Au point 42, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi la Ville accepte une soumission dont le prix dépasse d'un million \$ l'évaluation de la Ville. M^e Annie Pagé répond que la Direction de l'approvisionnement a recommandé la soumission puisqu'il s'agit d'un marché où il y a peu de joueurs et que même si la Ville attend, elle n'obtiendra pas de meilleur prix. Mme France Cinq-Mars ajoute que des négociations ont eu lieu avec le soumissionnaire retenu.

Aux points 61 et 67, MM. Dany Carpentier et Jonathan Bradley déclarent un conflit d'intérêts.

M^e Yolaine Tremblay annonce le dépôt, en Affaires nouvelles, du Rapport 2020 amendé du vérificateur général de la Ville.

M. Dany Carpentier demande que le point qu'il souhaitait traiter à huis clos soit traité devant les journalistes. Il invite ses collègues du Conseil à se réunir avec lui afin de partager les priorités des élues et élus relatives à leur district respectif ainsi qu'à toute la Ville afin d'avoir une vision commune pour les quatre prochaines années.

Décision : Modifier le point n° 30 de l'ordre du jour de la séance publique et ajouter un point en Affaires nouvelles.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 18 janvier 2022.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M^e François Bélisle quitte la rencontre à 13 h 50 et est de retour à 14 h 07. M. Pierre-Luc Fortin quitte la rencontre à 14 h 06.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.